

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 juin 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**  
Nombre de pouvoirs : **6**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :**

M. Michel BUCHE à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Michèle VALIBUS.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230628-013

**Matière :** 9.4 - Autres domaines de compétences – vœux et motions

**Objet :** MOTION POUR LA PRESERVATION DU CENTRE HOSPITALIER DE HAUTE CORREZE

Vu la volonté de l'Agence Régionale de Santé de voir émerger une direction commune aux 3 hôpitaux du département ;

Etant donné la nécessité pour cette nouvelle organisation d'être efficace et efficiente il est impératif que la communauté médicale puisse adhérer à cette nouvelle vision. Sans cette adhésion pleine et entière, le risque sera grand pour la pérennité de notre hôpital. Il est donc nécessaire de créer un contexte favorable où tous pourront librement s'exprimer.

Dans cet objectif, le premier élément est la constitution d'une véritable fédération de la communauté médicale, adossé à un pôle inter hospitalier fort dont le but sera de préserver nos établissements. Les pôles inter hospitaliers seront les creusets d'une nouvelle manière de se concerter et de travailler ensemble.

Ainsi :

Vu la situation dans laquelle se trouve le Centre Hospitalier de Haute Corrèze : il subit la crise qui secoue en ce moment un système de soins en grande difficulté, toutefois :

Considérant l'observation de la situation de blocage dans laquelle se trouve l'établissement ;

Considérant, la rupture du dialogue interne à l'hôpital, le manque de transparence le conduisent dans une impasse créant une situation de tension sans précédent avec pour conséquences :

- Des instances qui ne se tiennent plus ;
- L'annulation du Conseil de Surveillance.

Considérant que le fait de faire perdurer cette situation va conduire à l'effondrement du centre hospitalier ;

Considérant le fait que les équipes médicales, paramédicales et administratives sont au bord de la rupture ;

Considérant la démission de leurs fonctions de 9 chefs de pôles sur 11, car ils ne veulent plus assumer les conséquences, en termes de responsabilités, de parcours de soin et de sécurité des patients, lorsque du travail est constamment réalisé en mode dégradé ;

Considérant l'application stricte de la loi RIST au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (alors qu'elle est entrée en vigueur le 3 avril 2023), le non-respect des accords BRAUN depuis septembre 2022, n'ont pas permis à l'hôpital d'Ussel de procéder, comme l'ont fait les autres centres hospitaliers, au recrutement et à la pérennisation des contrats de médecins opérant aux urgences. ;

Considérant que ces éléments conduisent à la fermeture au public du service des Urgences, chose inédite à Ussel ;

Considérant la très grande menace qui pèse sur notre population en termes d'accès aux soins ;

Le Conseil Municipal émet de très grand doute sur la mise en place par l'Etat des conditions nécessaires à la réussite du projet global et demande expressément :

- Au centre National de Gestion (seul compétent dans la gestion des carrières des Directeurs) d'étudier les problématiques de direction et managériales du centre hospitalier d'Ussel ;
- A l'Agence Régionale de Santé de maintenir l'ouverture des Urgences et de la ligne SMUR à Ussel ;
- A chacune des parties prenantes de prendre leurs responsabilités afin d'éviter une rupture d'accès au soin pour la population de Haute Corrèze et au-delà.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 Abstention (M. Yoann FIANCETTE) et 28 voix Pour, adopte la motion susvisée.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 28 juin 2023*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE